

PROFIL de Baignade

Mai 2013



LAC DE SAINT-ELOY-LES-MINES

LA ZONE DE Baignade

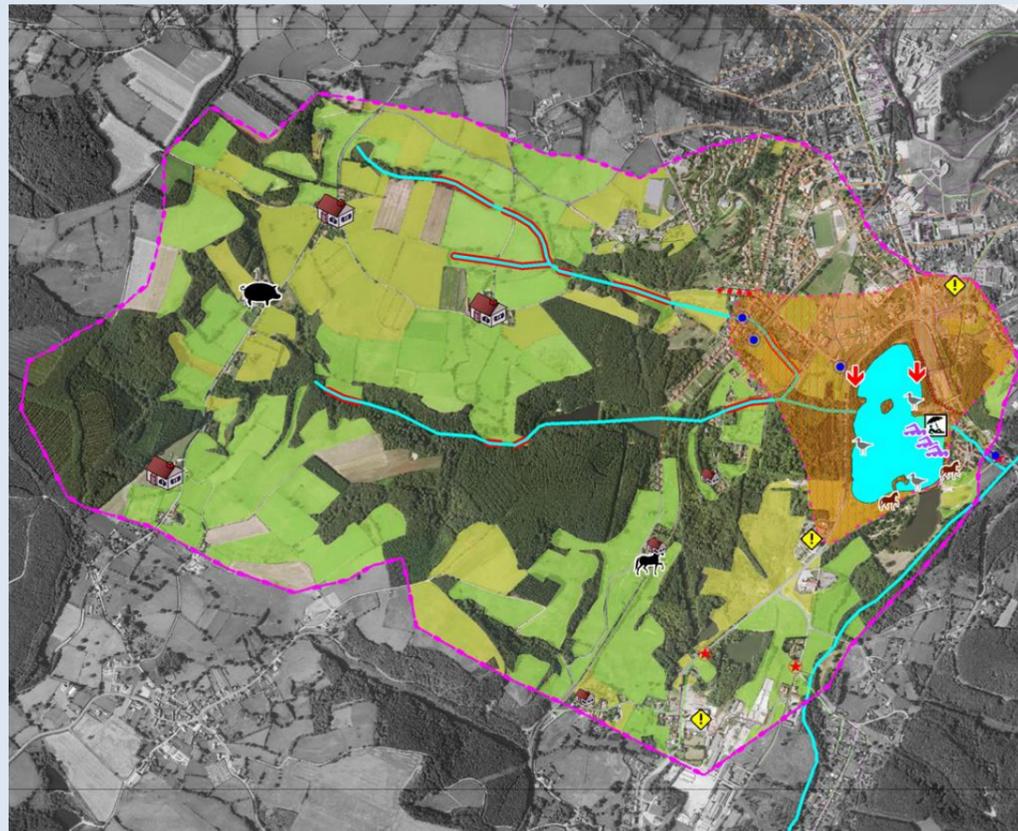


Nom de la baignade :	« Lac de Saint-Eloy-les-Mines »
Commune :	Saint-Eloy-les-Mines
Département :	Puy-de-Dôme
Région :	Auvergne
Période d'ouverture officielle :	15 juin au 31 Août
Surveillance :	Non
Responsable de la baignade :	Commune
Fréquentation moyenne :	Non estimée
Autres activités :	Pédalo, pêche

CARTE DE SITUATION

Légende

- Point de surveillance sanitaire ARS
- Zone de baignade
- Cours d'eau
- Zone d'influence rapprochée
- Zone d'influence immédiate
- Sources de pollutions potentielles
 - Assainissement collectif
 - Poste de relèvement
 - Déversoir d'orage
 - Buse pluviale
 - Tronçon de réseau unitaire à surveiller
 - Assainissement individuel
 - Hameau en assainissement autonome
 - Habitations en assainissement autonome
 - Activités agricoles
 - Élevage de chevaux
 - Porcherie
 - Autres
 - Zone de libre accès des animaux au cours d'eau
 - Zone d'activités à risque (garages, station service, industrie)
 - Surfréquentation de la baignade
 - Présence d'oies bernaches
 - Cavaliers



QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU

Directive 76/160/CEE (moyenne annuelle des concentrations bactériologiques):

Directive 76 / 160 / CEE - Qualité de l'eau de baignade du plan d'eau de Saint-Eloy-les-Mines																	
1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
A	B	A	A	B	A	A	A	B	B	B	B	B	A	A	B	A	B

A : « eau de bonne qualité » - B : « eau de qualité moyenne » - C « eau pouvant être momentanément polluée » - D « eau de mauvaise qualité »

Directive 2006/7/CE (moyenne et écart type des concentrations bactériologiques sur 4 années):

Directive 2006 / 7 / CE - Qualité de l'eau de baignade du plan d'eau de Saint-Eloy-les-Mines														
1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	BON	BON	BON	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC

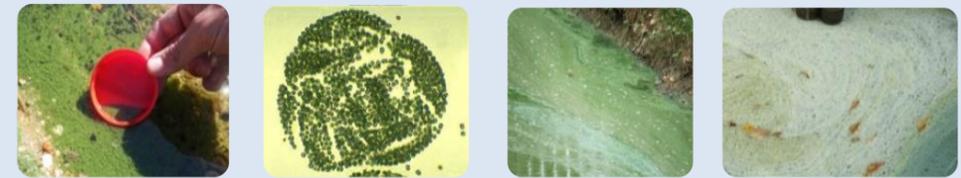
EXC : « excellente qualité » - BON : « bonne qualité » - SUF « qualité suffisante » - INS « qualité insuffisante »

La baignade de Saint-Eloy-les-Mines est globalement de bonne qualité.

NB : *Escherichia coli* (E.coli) est une bactérie de la flore digestive des mammifères, sa présence n'est pas dangereuse par elle-même mais témoigne d'une pollution microbiologique de l'eau avec possible présence de bactéries, virus et parasites pathogènes (principaux risques : gastro-entérites et troubles ORL).

Abrogation progressive depuis 2008

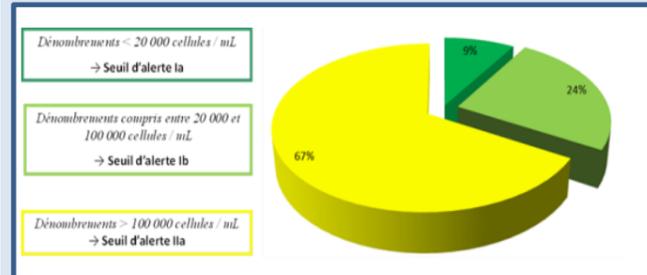
CYANOBACTERIES



Les abondances en cyanobactéries sur le lac de Saint-Eloy-les-Mines peuvent être ponctuellement très élevées.

Leur développement reste à surveiller, d'autant plus que des genres potentiellement producteurs de toxines sont présents. Se reporter à l'affiche « cyanobactéries » pour plus de précisions.

Résultats d'analyses selon la circulaire DGS/SD7 A n°2003-270:



Niveau	C/ml	Gestion	Dénombrement cyanos
Ia	< 20 000	Activité normale	Bimensuel
Ib	20 000 - 100 000		Hebdomadaire
IIa	[cystine] < 25 µg/l	Information	Hebdomadaire + recherche de microcystines hebdomadaire
IIb	[cystine] > 25 µg/l		Interdiction de la baignade - Limitation des loisirs nautiques
III	Formation de mousse ou écume de cyanobactéries		Interdiction de la baignade et de tout autre loisir nautique - prévenir tout contact de personnes et animaux avec l'eau

* Éviter la baignade dans les zones de proliférations de cyanobactéries

NB : Les **cyanobactéries** sont des microorganismes photosynthétiques pouvant produire des toxines. De nombreuses espèces sont recensées, et seulement quelques unes sont actuellement reconnues comme étant productrices de toxines.

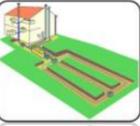
PROFIL de Baignade

Mai 2013

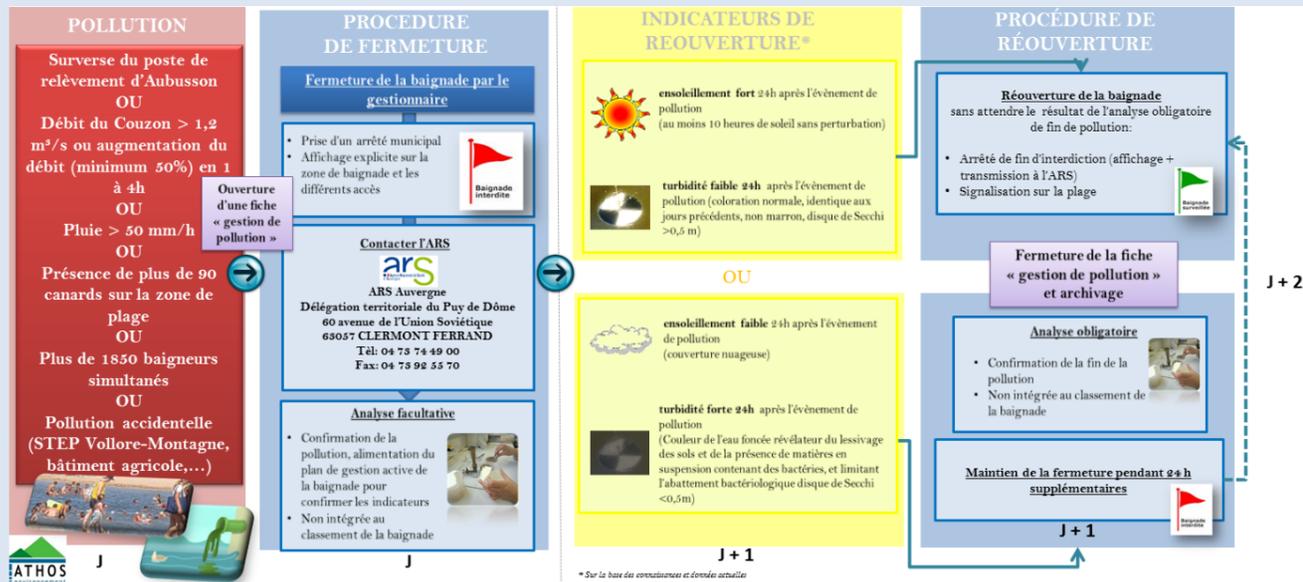


LAC DE SAINT-ELOY-LES-MINES

PLANS D'ACTION : pollutions bactériologiques

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES CONTAMINATIONS BACTÉRIOLOGIQUES SUR LE PLAN D'EAU DE SAINT-ELOY-LES-MINES				
Réduction de l'impact des pollutions	Réduction des apports polluants			
 <p>Installation d'une station météo locale (pluie, température, vent)</p>	 <p>Déplacement des individus avant la reproduction (mi mars), si présence avérée</p>  <p>Maintien de l'arrêté d'interdiction de nourrir les oiseaux aquatiques</p> <p>Affichage et signalisation explicite sur site (parkings, accès à la plage, mairie,...)</p>	 <p>Mise en conformité des installations non conformes sur la communes de Saint-Eloy-les-Mines et pour les hameaux de Youx situés sur le bassin versant</p>	 <p>Réalisation des épandages selon les prescriptions du RSD 63.</p> <p>Interdiction des épandages : - sur sols détremés ou gelés - à moins de 35 m des cours d'eau ou 100 m des habitations</p> <p>Protection des cours d'eau : - Pose de clôtures et maintien d'une bande enherbée - Limitation de l'accès des cours d'eau au bétail</p>	 <p>Installation d'un capteur de niveau d'eau autonome avec transmission GSM d'alarme au niveau du déversoir d'orage de la rue Jean Duranthon</p>
1 500 €	1 000 €	St Eloy : 96 000 € Youx : 160 000 €	2 300 €	2500 €
			TOTAL	167 300 €

MESURES DE GESTION ACTIVE



En cas de problème constaté (pollution, détérioration,...), s'adresser à :
Commune de Saint-Eloy-les-Mines Place Michel Duval- 63700 Saint-Eloy-les-Mines
Tél : 04 73 85 08 24 - Fax : 04 73 85 07 75



www.athos-environnement.fr

